

**ASSOCIATION FEDERATION DEPARTEMENTALE DES
CHASSEURS DE LOT ET GARONNE**

**Siège social : 2438 route de Pompogne Lieu-dit "Bédouret"
47700 FARGUES SUR OURBISE**

***Rapport du Commissaire aux comptes sur les Comptes annuels
Exercice clos le 30 juin 2023***

SAS CABINET AVIANO & ASSOCIES

Société de Commissariat aux Comptes
membre de la Compagnie Régionale
de Grande Aquitaine
Société d'Expertise Comptable
inscrite au Tableau de l'Ordre de la
Région Nouvelle Aquitaine

**1 rue Félix Aunac
47000 AGEN**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LOT ET GARONNE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Bs

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Nous avons notamment contrôlé le correct traitement comptable des différentes enveloppes de subventions en fonction de l'avancement des projets objets des financements.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

B2

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Agen, le 4 mars 2024

Pour la SAS Cabinet Aviano & Associés

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bonnefont', is written over a horizontal line.

Sébastien BONNEFONT
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2023

Bilan Actif

		30/06/2023			30/06/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	46 836	46 836		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	159 553		159 553	159 553
	Constructions	2 001 417	1 081 843	919 574	976 126
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	210 158	190 211	19 947	18 566
	Autres immobilisations corporelles	276 609	213 224	63 384	22 099
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	2 000		2 000	2 000	
Prêts					
Autres immobilisations financières	500		500	1 554	
	TOTAL (I)	2 697 072	1 532 114	1 164 958	1 179 898
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	48 854		48 854	68 884
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés	8 536		8 536		
Autres créances	111 130		111 130	120 450	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	596 046	54 969	541 077	560 864	
DISPONIBILITES	1 880 964		1 880 964	1 751 106	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	42 377		42 377	18 681
	TOTAL (II)	2 687 906	54 969	2 632 938	2 519 985
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	5 384 979	1 587 083	3 797 896	3 699 883
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				500	1 554
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

		30/06/2023	30/06/2022
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	1 529 236	1 529 236
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	743 727	841 685
	Report à nouveau	121 258	(19 583)
	Résultat de l'exercice	18 485	42 883
	Total des fonds propres	2 412 706	2 394 221
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecart de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées	355 318	376 796
Total des autres fonds associatifs	355 318	376 796	
Total des fonds associatifs	2 768 024	2 771 017	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges	424 299	454 663	
Total des provisions	424 299	454 663	
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	74 993	95 156
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	129 086 155 707	48 973 161 133
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance	240 657 5 130	165 766 3 175
	Total des dettes	605 573	474 203
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 797 896	3 699 883
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	18 485,18	42 883,05
(1) Dont à moins d'un an	550 960	399 210	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

		30/06/2023	30/06/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	229 598	211 050
	Prestations de services	30 933	25 981
	Productions stockée		
	Production immobilisée		33 005
	Subventions d'exploitation	305 671	313 521
	Dons		
	Cotisations	1 215 641	1 242 947
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	62 552	58 618
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	85 014	159 442
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	1 929 409	2 044 564
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	287 670	210 969
	Variation de stock	20 030	(22 456)
	Autres achats et charges externes	516 978	444 141
	Impôts, taxes et versements assimilés	36 047	54 941
	Rémunération du personnel	468 415	544 111
	Charges sociales	184 421	255 140
	Subventions accordées par l'association	239 225	232 681
	Dotation aux amortissements et dépréciations	82 238	70 777
	Dotation aux provisions	44 636	130 078
	Autres charges	64 747	72 980
	Total des charges d'exploitation	1 944 406	1 993 363
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	(14 998)	51 201
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	17 535	14 318
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations	19 787	35 181
	Intérêts et charges financières	941	1 156
	2 - RESULTAT FINANCIER	(3 193)	(22 019)
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(18 191)	29 182
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels	40 336	15 365
	Charges exceptionnelles	1 215	
		39 121	15 365
Charges exceptionnelles	Impôts sur les sociétés	2 445	1 664
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	1 987 279	2 074 248
	TOTAL DES CHARGES	1 968 794	2 031 365
	EXCEDENT ou DEFICIT	18 485	42 883
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 797 896** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 987 279** euros et un total **charges** de **1 968 794** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **18 485** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2022** et finit le **30/06/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général. Les règlements ANC 2014-03 et ANC 2018-06 s'appliquent.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	6 à 20 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), au dernier prix d'achat connu. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les stocks ont été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnité de fin de carrière

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Autres informations

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 96 426,35 euros.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 65 ans.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 6 388 euros.

Activité de la fédération de chasse

La Fédération Départementale des Chasseurs a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats.

Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents.

Elle encadre et apporte son concours à la formation des candidats aux épreuves du permis de chasser.

Elle assure les actions de prévention et l'indemnisation des dégâts liés aux grands gibiers.

Règles et Méthodes Comptables

Elle oriente et coordonne les actions des associations adhérentes qui concourent à son objet et peut être chargée de toute mission d'intérêt général en rapport avec son objet.

Afin de réaliser ses différentes missions elle dispose de ressources issues notamment des taxes sur les permis de chasser mais aussi du bénéfice des ventes de divers matériels nécessaires aux chasseurs dans le cadre de leur activité. Elle bénéficie également de subventions provenant de divers organismes.

Ces ressources permettent à la fédération d'acquérir le matériel et d'employer le personnel nécessaire à la réalisation de son objet social.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	46 836					46 836
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	46 836					46 836
CORPORELLES						
Terrains	159 553					159 553
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui	1 926 978		2 652			1 929 630
instal. agencé aménagement	66 075		5 712			71 787
Instal technique, matériel outillage industriels	202 690		7 468			210 158
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport	129 518		51 268			180 786
Matériel de bureau, mobilier	94 570		1 252			95 823
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 579 385		68 352			2 647 737
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	2 000					2 000
Prêts et autres immobilisations financières	1 554		500		1 554	500
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 554		500		1 554	2 500
TOTAL	2 629 774		68 852		1 554	2 697 072

documents visés par le
commissaire aux comptes

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	46 836			46 836
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	46 836			46 836
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui	950 852	64 587		1 015 439
instal, agencement aménagement	66 075	329		66 404
Instal technique, matériel outillage industriels	184 124	6 087		190 211
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport	113 953	9 140		123 094
Matériel de bureau, mobilier	88 036	2 095		90 131
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 403 041	82 238		1 485 279
TOTAL	1 449 877	82 238		1 532 114

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Documents visés par le
Commissaire aux comptes

Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions		30/06/2023
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
Provisions pour investissement					
Provisions pour hausse des prix					
Provisions pour amortissements dérogatoires					
Provisions fiscales pour prêts d'installation					
Provisions autres					
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Pour litiges	364 743	38 129	20 000	55 000	327 872
Pour garanties données aux clients					
Pour pertes sur marchés à terme					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres	89 919	6 507			96 426
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	454 663	44 636	20 000	55 000	424 299
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
Sur immobilisations } <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
Autres	35 181	19 787			54 969
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	35 181	19 787			54 969
TOTAL GENERAL	489 844	64 423	20 000	55 000	479 267
Dont dotations et reprises } <ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		44 636 19 787	20 000	55 000	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		30/06/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	500	500	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	8 536	8 536	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 008	1 008	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés	2 475	2 475	
	Divers	101 295	101 295	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	6 353	6 353	
	Charges constatées d'avances	42 377	42 377	
TOTAL DES CREANCES		162 543	162 543	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes et de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine (1)	74 993	20 381	54 613	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	129 086	129 086		
	Personnel et comptes rattachés	38 822	38 822		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	60 833	60 833		
	Impôts sur les bénéfices	2 445	2 445		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	53 607	53 607		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	240 657	240 657		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	5 130	5 130			
TOTAL DES DETTES		605 573	550 960	54 613	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		20 163			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits et Charges exceptionnels

		30/06/2023
Total des produits exceptionnels		40 336
Produits exceptionnels sur opérations de gestion AUTRES PRODUITS EXCEPT / OP. GESTION	18 858	18 858
Produits exceptionnels sur opérations en capital QUOTE-PART DES SUBVENTIONS	21 478	21 478
Total des charges exceptionnelles		1 215
Charges exceptionnelles sur opération de gestion AUT.CHARG.EXCEPT.OP.	1 215	1 215
Résultat exceptionnel		39 121

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 30/06/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 30/06/2023
Fonds propres sans droit de reprise	1 529 236				1 529 236
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	196 720			97 958	98 762
Autres réserves	644 965				644 965
Report à nouveau	(19 583)	42 883	97 958		121 258
Excédent ou déficit de l'exercice	42 883	(42 883)	18 485		18 485
Situation nette	2 394 221		116 443	97 958	2 412 706
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	376 796			21 478	355 318
Provisions réglementées					
TOTAL	2 771 017		116 443	119 436	2 768 024

documents visés par le
commissaire aux comptes